

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la vingt-neuvième Législature du Canada. Je veux saluer particulièrement ceux qui s'appêtent à exercer pour la première fois leur importante fonction de législateur.

La nouvelle année s'annonce pleine d'intérêt pour vous tous, ainsi que pour l'ensemble des Canadiens. Sa Majesté la reine et Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg viendront au Canada à deux reprises. A la fin de juin et au début de juillet, la reine et le duc participeront aux fêtes qui marqueront le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération canadienne, aux fêtes du tricentenaire de la ville de Kingston, fondée en 1673 par le comte de Frontenac, puis aux cérémonies du centenaire de la Gendarmerie royale du Canada. J'exprime le sentiment général des Canadiens en disant combien nous serons tous heureux d'accueillir, à l'occasion de ces fêtes nationales, notre gracieuse souveraine et Son Altesse Royale.

En août, les Canadiens accueilleront de nouveau Sa Majesté, non seulement comme leur reine mais aussi dans son rôle de chef du Commonwealth. La reine et le duc d'Édimbourg seront présents à Ottawa pour la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth. Le Gouvernement, qui, pour la première fois, agira comme hôte à l'occasion de ces réunions périodiques, attache beaucoup d'importance au Commonwealth, ainsi qu'aux traditions, aux institutions et à la langue qu'il a en commun avec lui. A ce propos, je note que deux ans ne se sont pas écoulés depuis que se tenait au Canada une conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique, laquelle rassemblait des représentants de plusieurs pays d'expression française. Deux rencontres successives de ce genre montrent bien la richesse de la dualité linguistique du Canada et la qualité singulière des liens internationaux qu'il nous est ainsi permis de nouer.

Des entretiens multilatéraux préliminaires en vue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, depuis si longtemps attendue, sont en cours. Le Canada a insisté pour que la conférence elle-même, à laquelle il prendra part, accorde toute l'importance voulue aux questions de la liberté de déplacement des gens, de la liberté de commerce, d'information et de diffusion technologique entre l'Est et l'Ouest.

Distincte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mais étroitement liée à celle-ci, la deuxième phase des Conversations sur la limitation des armements stratégiques entre les États-Unis et l'Union Soviétique se poursuit présentement, et l'on projette des pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

Parce qu'il est un des principaux pays commerçants du monde, le Canada est sensible à la moindre évolution des tendances du commerce mondial, ainsi qu'à toute modification des accords monétaires internationaux. Le gouvernement est très actif au sein du Groupe des vingt chargé de la réforme du système monétaire international. Voilà maintenant trois ans que le Gouvernement insiste auprès des pays du Marché Commun élargi sur la nécessité qu'il y a pour eux de faire preuve d'ouverture; il s'emploie, par d'intensives consultations, à raffermir, dans le domaine commercial comme dans d'autres domaines, les relations entre le Canada et le Marché Commun. C'est sur cette

question qu'ont principalement porté les entretiens que le Premier ministre a eus avec le Premier ministre de Grande-Bretagne lorsqu'il lui a rendu visite le mois dernier. Le Gouvernement vient d'annoncer la nomination d'un ambassadeur exclusivement accrédité auprès des Communautés économiques européennes.

Tout en nous efforçant de resserrer avec l'Europe des liens économiques, culturels et politiques de longue date, nous ne perdons pas de vue notre allié le plus proche et notre marché extérieur le plus important, les États-Unis. Le Gouvernement poursuivra avec les États-Unis des discussions pour régler certaines difficultés qui sont survenues dans nos accords commerciaux avec ce pays, de même que pour y maintenir et étendre nos possibilités d'échanges commerciaux.

On prêtera une attention particulière à l'accès des exportateurs aux marchés étrangers. On prévoit, pour l'automne de 1973, une nouvelle série de négociations multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Gouvernement prendra une part active à ces négociations.

Pour ce qui est du pays lui-même, le Gouvernement demeure entièrement voué à la réalisation de deux objectifs primordiaux, l'unité nationale et l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

En poursuivant ces objectifs, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux secteurs:

—la politique économique, dans le dessein de réduire le chômage, contenir l'inflation et, de manière générale, renforcer l'économie;

—la politique sociale, dans le dessein de parvenir, en consultation avec les provinces, à une réorganisation des programmes de sécurité sociale existants.

Dans le domaine de la politique économique, le Gouvernement s'est fixé quatre objectifs:

—en premier lieu, multiplier les possibilités d'emploi à un rythme qui permettra une diminution aussi rapide que possible du nombre des chômeurs;

—en deuxième lieu, promouvoir une croissance économique stable à un rythme qui maintiendra la progression du niveau de vie de tous les citoyens et autorisera une réalisation plus satisfaisante de nos possibilités économiques;

—en troisième lieu, atteindre une stabilité raisonnable des prix;

—en quatrième lieu, faire en sorte que toutes les régions du pays bénéficient de la prospérité d'une économie en expansion.

Pour atteindre ses objectifs économiques, le Gouvernement a lancé un programme en deux phases.

La première phase comprend des mesures destinées à créer immédiatement plus d'emplois en renforçant et en élargissant des programmes existants. Ces mesures ont été annoncées et ont déjà de l'effet. Elles comportent:

—des crédits additionnels pour le programme d'Initiatives locales;

—des crédits additionnels pour le programme de Formation en cours d'emploi;

—d'importants projets de travaux saisonniers d'équipement, qui seront réalisés en collaboration avec les provinces et les municipalités;